Mairie de CHATILLON-SUR-THOUET 79200	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	D.4099
NOMBRE DE CONSEILLERS **En exercice : 23** **Présents : 22** **Procurations : 01** **Votants : 23**	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à vingt heures sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU. **Date de convocation du Conseil Municipal** : 13 octobre 2022 **Présents** : Mmes BEAU, CHOUETTE, MAXIMIN, FOURNIAU, GOUPIL, GUERIN, HUESCA, BROSSEAU, DE CARVALHO DE OLIVEIRA, BRILLANCEAU Mrs GUICHET, MAHU, DIEUMEGARD, BILLY, DAUBIGNE, MORIT, CHARGELEGUE, LACAILLE, BILLON, LACOSTE, BERTIN, BALESTRA **Secrétaire de séance** : M GUICHET **Procuration(s)** : Mme LAFARGUE donne pouvoir à Mme BRILLANCEAU **Absent(s) excusé(s)** : //	

Objet : Compte Facebook communal : adoption d'une charte

M Morit présente la Charte Facebook de la page communale

Aussi, le conseil municipal décide d' :

- ✓ ADOPTER la charte Facebook de la page communale annexée à la présente délibération.

POUR : 22 ; ABSTENTION 01 – M GUICHET ; CONTRE : //

Certifié exécutoire **Publié le : 24/10/2022** **Transmis au contrôle de légalité le : 24/10/2022**	Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Marie-Noëlle BEAU. Le secrétaire de séance, Monsieur Alain GUICHET.

MAIRIE de CHATILLON sur THOUET 79200

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2022
Application agréée E-legalite.com

99_DE-079-217900802-20221019-D_4099-DE

CHARTE D'UTLISATION DE LA PAGE FACEBOOK « MAIRIE DE CHATILLON SUR THOUET »

La page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** » a pour objectif de proposer un espace dédié à l'actualité et aux événements proposés par la **Mairie de Châtillon sur Thouet**. Elle est un support de communication dans le prolongement du Site internet, de l'écho Châtillonnais. Aussi, toute demande de renseignements ou de précisions par rapport aux événements communaux, toute interpellation des services ou des élus doivent être adressées à la Mairie pour être orientées vers les services compétents via le site internet de la ville :

https://chatillonsurthouet.fr/

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin d'indiquer aux utilisateurs de la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** » les modalités pour une utilisation optimale et conviviale de ladite page.

L'utilisateur, par le fait « d'aimer » la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** », accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte.

Accès

L'accès à la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** » est libre, sous réserve de posséder un compte Facebook.

Droits et obligations des utilisateurs

Pour le moment et pour une période indéfinie les commentaires seront bloqués sur les publications de celle-ci, mais la Mairie se réserve le droit de modifier ses paramètres à tous moments, auquel cas il faudra que les utilisateurs de la page s'engagent à suivre ce qui suit :

En devenant utilisateur de la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** », vous vous engagez notamment à ce que le contenu de vos contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes. À ce titre, sont prohibés notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- les messages publicitaires, promotionnels ou commerciaux ainsi que les petites annonces ;

- les messages de militantisme ;

- les propos diffamatoires, injurieux ou outrageants ;

- les messages contenant des coordonnées : notamment numéros de téléphone, adresses postales ou électroniques ;

- les contenus tombant sous le coup de la loi et notamment : incitations à la haine raciale, appels à la violence, pédophilie, négationnisme, apologie de crimes de guerre... ;

- le harcèlement et les attaques directes entre participants ;

- les propos discriminatoires, notamment et sans que cette liste ne soit limitative : racisme, homophobie, sexisme... ;

- les vulgarités, menaces, obscénités ou grossièretés ;

- les contenus de nature pornographique ou érotique ;

- les atteintes aux droits et intérêts légitimes des tiers (par exemple, atteinte à la vie privée, atteinte aux droits de propriété intellectuelle, dénigrement des biens ou de marques, etc...). De même, en devenant utilisateur de la Page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** », vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-079-217900802-20221019-D_4099-DE

- vos contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des débats ;

- vos contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible ;

- vos contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif.

Modération et Responsabilité

L'espace de discussion constitué par le « mur » de la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet**» est modéré a posteriori dans le but d'utiliser cette page de façon optimale et de permettre des échanges constructifs entre les différents utilisateurs.

En étant contributeur de la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** », vous reconnaissez la possibilité pour le modérateur de vérifier et valider ou pas les publications.

Notamment, le modérateur pourra supprimer toute contribution contraire à ce qui est prescrit dans le paragraphe « droits et obligations du contributeur », ou que le modérateur jugerait non conforme à l'esprit d'échange et de convivialité animant l'espace de discussion constitué par le « mur » de la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** ».

Le modérateur fait de son mieux dans la mesure du possible pour éviter que des contributions contraires aux lois et règlements et/ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, apparaissent sur le « mur » de la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** ».

Droits d'auteur sur les contributions.

Chaque utilisateur autorise la **Mairie de Châtillon sur Thouet** à reproduire, publier et diffuser, en tout ou partie, sur tout support et pour toute utilisation, les contributions (messages et/ou contenus) qu'il aura publié sur le « mur » de la Page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** ». Cette autorisation est valable pour chaque utilisateur

et pour la durée des droits d'auteur.

L'utilisateur garantit à la Ville de Châtillon sut Thouet qu'il détient tous les droits nécessaires pour autoriser la reproduction, la publication et la diffusion des contributions qu'il met en ligne. A ce titre, l'utilisateur garantit la Ville de Châtillon sur Thouet contre tout recours ou revendication que pourraient exercer des tiers vis-à-vis de ses contributions. Tous les droits d'auteur s'agissant des applications développées et mises à la disposition des utilisateurs de la Page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** », sont réservés. A ce titre, il est interdit à tout utilisateur de reproduire, d'imiter, de commercialiser, ou plus largement de porter atteinte aux droits d'auteur relatifs à ces applications.

Conservation des données et contributions

Il est rappelé que seule l'identité indiquée sur le profil des utilisateurs Facebook apparaît sur la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet** », la Mairie de Châtillon sur Thouet n'ayant accès, via sa page Facebook, qu'à cette donnée.

Il est rappelé que l'ensemble des données personnelles des utilisateurs étant collectées et conservées par la société Facebook, chaque internaute souhaitant exercer, conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 son droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, devra s'adresser directement à la société Facebook.

Chaque utilisateur est seul responsable de la diffusion par lui, via ses contributions, de ses données personnelles et notamment de ses données d'accès à son compte Facebook, et des conséquences de cette diffusion.

Évolution de la page Facebook « Mairie de Châtillon sur Thouet »

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-079-217900802-20221019-D_4099-DE

Les modalités d'accès et d'utilisation à la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet**» étant régies par la société Facebook, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

Consentement :

En tant qu'utilisateur de la page Facebook « **Mairie de Châtillon sur Thouet**» vous reconnaissez avoir pris connaissance de la charte d'utilisation accessible sur la présente page Facebook, vous vous engagez notamment à :

- ne pas publier de contributions contraires aux lois, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;

- ne pas publier de contributions à caractère répétitif ;

- ne pas publier de publicité ou exercer d'activité commerciale ;

- ne pas tenir de propos violents, vulgaires, diffamatoires, ou injurieux ;

- utiliser un langage correct et compréhensible.

De plus, vous reconnaissez la possibilité pour le modérateur de cette page Facebook de contrôler les contributions et de supprimer à tout moment, toute contribution qui ne respecterait pas cette charte

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-079-217900802-20221019-D_4099-DE